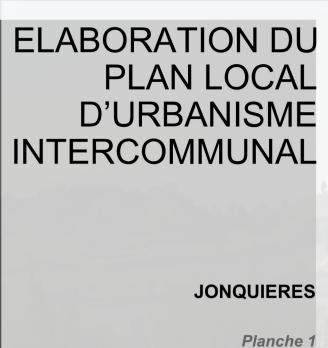


Département du Tarn

Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout



www.toponymy.fr





«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023»

cois - Pays or	Dat
Pays or Age	
Amunauté de Contiss	
nauté de com	

03/2024 1/5000 **APPROBATION** 4.B CCLPA - Maison du Pays, 81220 Serviès tél: 05 63 70 52 67/ courriel: contact@cclpa.fr

UA1 : Secteur urbain correspondant au centre historique de Lautrec qui se distingue par un enjeu patrimonial important

UA2 : Secteur urbain correspondant aux centres anciens (caractérisé par des hauteurs en R+2) UA3 : Secteur urbain correspondant aux centres anciens

(caractérisé par des hauteurs en R+1) UB : Zone urbaine correspondant aux premières extensions du bâti situées dans la

continuité immédiate des centres anciens

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions périphériques à vocation d'habitat UE : Zone urbaine destinée aux équipements publics

UH1 : Secteur urbain correspondant aux hameaux historiques

UH2 : Secteur urbain correspondant aux hameaux récents

UL : Zone urbaine destinée à accueillir des activités de loisirs

UM : Zone urbaine Mixte UX : Zone urbaine destinée aux activités économiques

UX1 : Secteur urbain en lien avec des enjeux technologiques du site

1AUe : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation destinée principalement aux équipements

1AUx : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation destinée aux activités économiques 1AUx1 : Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation destiné aux commerces et à l'artisanat

2AU : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation destinée principalement à l'habitat

2AUe : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation destinée principalement aux équipements 2AUx : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation destinée aux activités économiques

A : Zone Agricole AS1 : Sous-secteur STECAL destiné à des bâtiments liés à de l'activité économique ou

d'équipement public

AS2 : Sous-secteur STECAL destiné à accueillir des équipements d'aide à la personne AS3 : Sous-secteur STECAL destiné à accueillir de l'habitat

AS4 : Sous-secteur STECAL destiné à accueillir des activités de tourisme et de loisirs

Anc : Zone agricole non constructible

N: Zone naturelle NL : Zone naturelle destinée à accueillir des activités de tourisme et de loisirs

Nnc : Zone naturelle non constructible

Prescriptions

Emplacement réservé

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) soumis à une OAP Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur avec densité minimale de construction selon les dispositions de l'article R151-39 2° al.

du code de l'urbanisme Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs en zone A ou N

selon les dispositions de l'article L151-11 | 2° du code de l'urbanisme Secteur cultivé ou non bâti à préserver dans la zone urbaine selon les dispositions

de l'article L151-23 al.2 du code de l'urbanisme Patrimoine bâti ou paysager (boisé ou non) à protéger pour des motifs d'ordre culturel,

historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme Eléments de paysage correspondant à un espace boisé, à préserver pour des motifs d'ordre

écologique selon les dispositions de l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme Boisement linéaire à préserver pour des motifs

d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme -- Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme

--- Sentier de randonnée à créer au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme O Eléments du patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme ◆ Arbre à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 al.1 du code

◆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 I 2° du code de l'urbanisme

Informations

Périmètre de voisinage d'infrastrucure de transport terrestre selon les dispositions de l'article L571-10 du code de l'environnement

Localisation indicative des constructions en attente d'une actualisation cadastrale

Cours d'eau et plan d'eau

Risques et servitudes (cf annexe Servitudes d'Utilité Publique) Périmètre du Site Patrimonial Remarquable

Carte informative des Zones inondables

Espace soumis au risque d'inondation d'après les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

- Dadou approuvé le 30/03/2012, modifié le 31/07/2017 - Agout Amont approuvé le 14/11/2013

- Agout Aval Approbation de la révision le 28/02/2022

Rouge

garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés en Mairie ou à la Préfecture

